

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2023
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

➤ **Délibération n°20230713-01 : Décision relative aux bons d'achats scolaires :**

Octroi d'un bon d'achats scolaires aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, valable chez Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, d'un montant de 80 €, comme l'an passé, en raison de l'augmentation du coût de la vie : **Approuvée.**

➤ **Délibération n°20230713-02 : Décision relative à la récompense pour les bacheliers :**

Octroi d'une récompense aux bacheliers sous forme de carte illicadeau, dont le montant varie en fonction de la mention obtenue :

- sans mention : 50 €,
- mention Assez Bien : 75 €,
- mention Bien : 100 €,
- mention Très Bien : 150 €.

Approuvée.

➤ **Délibération n°20230713-03 : Décision relative aux subventions octroyées aux forains à l'occasion de la ducasse 2023 :**

Octroi des subventions suivantes, identiques à celles 2022, aux forains pour la fête communale 2023 :

Madame Alicia CARON : Tir : 400 €,

Monsieur Eric DRACHE : Manège enfantin et chaises volantes : 900 €.

Approuvée.

Fait à Haynecourt, le 17 juillet 2023,
Le Maire, Bernard HUREZ